

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/09/2009

L'an deux mil neuf, le 18 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique à 20h

### •Personnes présentes :

Martine SOREL, Philippe BOUILLETTE, Laurent DESCHAMPS, Martine DELILLE, Olivier ROUSSELET, Lydia MILCZAREK, Claudine ERNOTTE, Barbara DESLAVIERE, Valérie GAUTROT

•Absents excusés : Frédéric BOUTELOUP, Patricia DEHANT (a donné pouvoir à Valérie GAUTROT)

Lydia MILCZAREK a été nommée secrétaire de séance

### •Délibération indemnités du Percepteur

Madame le Maire propose de supprimer ce point de l'ordre du jour puisqu'une délibération avait déjà été prise en début de mandat et pour toute la durée du mandat allouant une indemnité.

### •Délibération prise en charge des frais de cantine pour les enfants scolarisés en CLIS

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande des familles, dont les enfants sont scolarisés en classe spécialisées, concernant la prise en charge des frais de cantine qui sont bien supérieurs au prix du repas sur le regroupement.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge la différence entre le prix pratiqué par le regroupement à savoir 3,47 euros le repas et celui pratiqué par l'établissement qui accueille les enfants de la Commune en classe spécialisée.

L'établissement d'accueil déduira le montant de notre participation de celui qui incombe à la famille et nous présentera un titre du montant restant à notre charge.

Ces opérations seront imputées au compte 6287.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents cette décision qui fera l'objet d'une délibération.

### •Bourse communale

Madame le Maire fait part de la réception de dossiers de demande de bourse départementale d'étude.

Cette bourse est attribuée sous condition de ressources et sous l'octroi d'une bourse communale de 38.11 euros.

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents l'octroi d'une bourse communale de 38.11 euros pour les bénéficiaires d'une bourse départementale d'étude.

### •Peupliers

Philippe BOUILLETTE indique que la coupe des peupliers a été réalisée en partie courant août et qu'il se charge de contacter Monsieur SARRAZIN pour connaître les suites de cette opération concernant les résidus restés sur le terrain et la coupe restant à réaliser sur la prairie.

### •Point sur les travaux

Laurent DESCHAMPS, Maire Adjoint, dresse la liste des travaux effectués sur la Commune depuis le dernier Conseil du mois de juin

Voirie Ambleville et Le Vaumion : Réfection des rues quasiment terminée, nous sommes dans l'attente de devis pour les rues les plus détériorées (route du château d'eau, sente du champ, rue du cimetière).

TRASERR Grande rue/Rue de la Fontaine du Four : Les travaux seront terminés semaine 39

Affichage : Des panneaux d'affichage ont été remplacés au Vaumion et une nouvelle poubelle va être installée

Alarme : La Mairie et l'école ont été dotées d'une alarme pour laquelle une demande de subvention a été demandée au Conseil Général

Remise à neuf du secrétariat.

### •Jumelage

Madame le Maire fait lecture d'un courrier qu'elle a reçu de Madame le Maire d'Ambleville (en Charentes) faisant part au Conseil de son enthousiasme quant à un éventuel jumelage ou autre collaboration. Madame le Maire propose de la recevoir accompagnée de ses adjoints et leur conjoint pour partager le repas des séniors du 11 octobre.

### •Recensement

Monsieur André RAULT sera notre agent recenseur lors du prochain recensement qui aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2010, une information sera diffusée concernant le déroulement des opérations.

### •Pose d'une rampe aux marches du cimetière et sur l'accès handicapé

Afin de sécuriser l'accès au cimetière, une rampe va être posée aux marches du cimetière et sur l'accès handicapé.

### Date des vœux du Maire

La date des vœux du Maire est fixée au Dimanche 10 janvier 2010 à 16h.

### •Questions diverses :

#### •Renouvellement des baux

Madame le Maire propose de renouveler les baux arrivant à échéance, lieux-dits La Mare, la Vallée, et le Bouleau ; décision approuvée à l'unanimité des présents pour un renouvellement de 9 ans.

#### •Procès verbal d'infraction

Madame le Maire propose au Conseil de voter la possibilité d'établir un procès verbal pour non-respect des arrêtés communaux en vigueur (élagage, bruit), dont le coût s'élèvera à 38 euros (amende de 1<sup>ère</sup> catégorie)

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette proposition qui fera l'objet d'une délibération.

Date du prochain Conseil : le 6 novembre 2009, 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

Le Maire,

Martine SOREL